

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage : 18 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - COCHET Jean-Pierre (donne procuration à GRANGE Christian)

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-11-117

Objet : Mandatement de la SEM Valloire pour la création et le développement de pistes de VTT et de VTTAE

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Dans le but d'accroître son attractivité 4 saisons, la Commune de Valloire souhaite mettre en œuvre un projet global permettant de relancer le développement de pistes de VTT et VTTAE (VTT à assistance électrique).

Dans ce cadre, 3 entités participeront à ce projet global :

- la Commune pour la création d'un bike park sur le secteur du parcours de santé situé entre le hameau de la Borgé et celui des Verneys,
- la SEM Valloire concernant la création d'une boucle ludique et de pistes enduros destinées aux VTT et aux VTTAE,
- la communauté de Communes Maurienne-Galibier (CCMG) concernant la création de tracés destinés exclusivement aux VTTAE.

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020



ID : 073-217303064-20201126-20_11_117-DE

Afin que la SEM Valloire puisse développer cette action dans le cadre d'un appel à projets « Activités de pleine nature - Aide à l'amélioration de la qualité des infrastructures et services des sites d'activités de pleine nature dans le cadre de l'inscription au Plan Départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) », et bénéficier d'une aide financière du Département de la Savoie, il convient que la Commune lui donne expressément mandat pour réaliser ce projet, dans le prolongement de ce que prévoit la convention de délégation de service public qui les lie.

La commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 novembre 2020, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 17 novembre 2020,

Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de donner expressément mandat à la SEM Valloire pour la création d'un boucle ludique et de pistes enduros destinées aux VTT et aux VTTAE,
- de l'autoriser à développer cette action dans le cadre d'un appel à projets « Activités de pleine nature - Aide à l'amélioration de la qualité des infrastructures et services des sites d'activités de pleine nature dans le cadre de l'inscription au Plan Départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) », et à solliciter le bénéfice d'une aide financière du Département de la Savoie.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 30/11/2020

Affichage : 30/11/2020

Valloire, le 30/11/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

